

Image not found or type unknown



Sites internet avec "crédit"

Par **Wedge78**, le **21/12/2008** à **02:16**

Bonsoir,rrnrnLe contexte est le suivant : un site d'enchères en ligne dont les transactions se font à l'aide d'un "compte utilisateur" qu'il est possible de créditer via Paypal ou autre système de paiement sécurisé. Une fois le compte crédité, l'utilisateur dépense cet argent pour se service des services proposé par le site.rnrnL'utilisateur à la possibilité de demander la cloture de son compte, cependant il est précisé dans les conditions générales d'utilisation que le crédit réstant sur le compte sera perdu. rnrnMa question est donc la suivante : une telle clause est-elle légale ?rnrnD'autre part, est-il vrai que bien qu'un site internet soit basé à l'étranger (angleterre dans l'exemple ci-dessus), lorsqu'il effectue des ventes de materiel en france il est alors soumis à la loi française ?rnrnMerci d'avance pour vos réponses.